Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500176-20260518-37_2026-DE

COMMUNE DE LA BAUSSAINE
Département d'Ille-et-Vilaine

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de publication du procès-verbal :
27/05/2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale le onze du mois de mai deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Gaëlle COÏC, Hervé COLLET, Laurence PINAULT, Yann CADIO, Diane NAUT, Céline GAUTIER, Marie POURRET, Aurélie ZINGRAFF, Kevin JULIEN, Stéphane PRUNAULT, Maxime DERBIER, Laura DROMEL, Guirec FLOC'H.

Absent(e) excusé(e) : /

Absent(e) non excusé(e) : /

Secrétaire de séance : Laura DROMEL.

18.05.2026 - 08

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : DÉSHERBAGE D'OUVRAGES

Conformément au Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles qui régissent les modalités de désaffectation et d'aliénation des biens du patrimoine communal ;
Considérant qu'il est nécessaire de valoriser une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale ;

Monsieur le Maire définit comme suit les critères et les modalités d'élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale, à savoir :

- mauvais état physique ou contenu manifestement obsolète :
  les ouvrages éliminés seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins :
  les ouvrages éliminés pour cette raison seront déposés dans la boîte à livres ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;

Dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera mentionnée par un procès-verbal qui sera établi par l'actuelle adjointe du patrimoine auprès de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de désherbage.

MAIRIE DE LA BAUSSAINE R.F. 35190

Fait à La Baussaine, le 18 mai 2026.
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Jérémy LOISEL